

Circulaire n°28 du 24 avril 2018

Aux : Présidents de Comités (pour transmission aux Clubs)

De : Jean-Marie BELLICINI
Martine PREVOST
Didier VAREECKE

Copie : Comité Directeur
Présidents de Ligues
Patrice GERGES
Frédéric SANAUR

OBJET : Soutien aux Comités Départementaux pour l'organisation de journées départementales Pass'Athlé

Chers Amis,

Dans le cadre du plan de développement 2018-2024, le déploiement du Pass'Athlé sur tout le territoire est un des axes clé de la structuration des clubs en favorisant ainsi les bonnes pratiques chez les jeunes. Nous comptons sur la mobilisation des Comités Départementaux et souhaitons alors les accompagner par un soutien financier et matériel d'organisation pour des journées départementales Pass'Athlé.

Cette action d'accompagnement des comités départementaux doit donc permettre de :

- faciliter l'organisation de journées Pass'Athlé pour les licenciés EA et PO,
- accompagner les structures qui s'investissent dans le Pass'Athlé,
- déployer le Pass'Athlé sur l'ensemble du territoire.

Pour participer, les Comités Départementaux devront répondre à un appel à candidature. Les Ligues de la Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie et Mayotte pourront également participer.

Pour 2018, **30 comités départementaux** pourront être soutenus.

Le soutien sera financier sur la base d'un forfait de 500€ et matériel avec un passeport par licencié présent lors de la journée Pass'Athlé.

Une communication se fera auprès des commissions régionales et départementales des jeunes puis dans un second temps si cela est nécessaire auprès des clubs.

Le Département Développement, Pratiques jeunes des -16 reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : developpement.jeunes@athle.fr .

Avec nos cordiales amitiés sportives,

Didier VARECKE

Président de la Commission
Nationale des Jeunes

Jean-Marie BELLICINI

Secrétaire Général

Martine PREVOST

Vice-présidente FFA secteur Jeunes



**PASS'
ATHLÉ**

**APPEL A
CANDIDATURES**

ORGANISATION DE JOURNEES DEPARTEMENTALES
PASS'ATHLE



1. OBJECTIFS

Cet appel à candidature a pour objectif d'aider les Comités départementaux à organiser les passations du Pass' Athlé. Une journée départementale Pass' Athlé permet de faire passer à tous les licenciés Eveils Athlé et Poussins les témoins de couleurs et de valider les situations d'évaluation.

Cela permettra de :

- **Faciliter** les passations Pass' Athlé pour les licenciés EA et PO
- **Accompagner** les structures qui s'investissent dans le Pass' Athlé
- **Déployer** le Pass' Athlé sur le territoire

2. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE FINANCEMENT

2.1 Bénéficiaires

Tous les Comités Départementaux d'Athlétisme peuvent répondre au présent appel à candidature.

Les Ligues de la Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie et Mayotte pourront également répondre à l'appel à candidature.

2.2 Pour être éligible, les actions devront :

- se dérouler d'ici la fin de la saison 2017/2018
- rassembler au minimum 5 clubs ou sections locales du département (pour les comités avec moins de 5 clubs-sections locales, les dossiers seront étudiés au cas par cas)
- donner lieu à une action de communication vers les clubs et les licenciés

Chaque comité ne pourra déposer qu'une seule candidature.

3. MODALITES DE SELECTION

3.1 Seront concernés les candidatures adressées à la FFA, **dans la limite de 30 projets pour la saison 2017/2018.**

4. MODALITES DE SOUTIEN

4.1 Subventions

Un soutien financier de 500€ (cinq cents euros) sera apporté à chaque projet validé.

Le paiement de la subvention se fera sur présentation d'un compte-rendu de l'action, sous réserve que toutes les obligations aient été réalisées.

4.2 Soutien matériel

La FFA fournira un passeport Pass'Athlé à chaque licencié EA ou PO présent lors de chaque action.

4.3 Obligations des bénéficiaires

En contrepartie du soutien financier, la Fédération Française d'Athlétisme exige :

- Que tous les clubs présents sur chaque journée Pass'Athlé aient un entraîneur identifié « Entraîneur Pass'Athlé » dans le SIFFA Pass'Athlé
- Que les résultats de chaque licencié EA ou PO qui passe les situations d'évaluation soient rentrés dans le SIFFA Pass'Athlé

5. DATE LIMITE - LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature disponible en annexe 1 devra être renvoyé complet et signé.

Pour être prise en considération, le dossier devra être renvoyé complet **au plus tard le 15 mai 2018** à l'adresse suivante :

Fédération Française d'Athlétisme

Virginie BILLAULT

33 avenue Pierre de Coubertin

75013 PARIS

Ou par mail : virginie.billault@athle.fr

6. RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande d'informations complémentaires :

Virginie BILLAULT | Chargée de développement des pratiques jeunes

virginie.billault@athle.fr

01.53.80.70.16

ANNEXE 1

Dossier de candidature

1/ PRESENTATION

Comité départemental :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Fax :

Email :

Site Internet :

Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, tel, Email) du(de la) président(e) :

Nom, prénom, téléphone, Email du responsable du projet (si différent du responsable légal) :

2/ DESCRIPTION DE LA JOURNEE

Lieu de déroulement des passations :	
Date proposée :	
Nombre de clubs attendus :	

Nom des clubs attendus :	
Nombre de licenciés EA attendus :	
Nombre de licenciés PO attendus :	
Communication envisagée :	

Joindre le dossier prévoyant l'organisation envisagée, les courriers et formes de communication